

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 4 juin 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 006 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-512, adjacente à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'autoriser l'installation d'une piscine hors-terre partiellement en cour latérale pour le bâtiment résidentiel situé au 5978, avenue du Bocage, alors que ledit règlement ne permet pas l'installation de piscine en cours latérales;
- lot numéro 1 111 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone P-301, afin d'autoriser pour la réalisation du projet d'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 7725, avenue Des Ormeaux, l'empietement d'éléments décoratifs architecturaux dans la marge avant du côté de l'avenue Des Ormeaux, alors que ledit règlement exige une marge avant minimum de 7,6 mètres de la ligne avant.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 17 mai 2019.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut